

Metz, le 30 septembre 2012



A l'attention de
Monsieur Vincent PEILLON
Ministre de l'Éducation nationale
110, rue de Grenelle 75007 Paris

Copie pour information à
Monsieur Bernard Lejeune, Conseiller social
auprès du ministre

et Monsieur Bruno JULLIARD, Conseiller
auprès du Ministre

Monsieur le Ministre ,

C'est dans le contexte de la concertation nationale sur l'École que l'Association des Conseillers d'Orientation-Psychologues de France (ACOP-F) vient de tenir à Bobigny ses 61èmes Journées Nationales d'Études, qui ont rassemblé plus de 450 conseillers d'orientation-psychologues, directeurs de CIO et inspecteurs de l'Éducation nationale chargés de l'information et de l'orientation.

Lors du Conseil d'Administration du 18 septembre 2012, l'ACOP-F a élaboré le texte ci-dessous concernant un des thèmes majeurs de la refondation de l'école : le Service Public d'Orientation.

En préambule, l'ACOP-F s'étonne vivement de la nature d'une concertation oubliée de son objet : la préparation collective et concertée d'une décision. Quel sens, en effet, peut avoir une concertation, si les résultats sont déjà écrits ? Mais surtout, quel peut encore être la finalité de cette concertation lorsqu'au même moment des engagements concernant l'orientation scolaire ont été signés entre le premier ministre et le président de l'Association des Régions de France ?

Au moment où la régionalisation de l'orientation initiale se précise, un constat s'impose : l'exercice du métier de CO-P/DCIO dans l'Éducation nationale n'est guère valorisé, ni même soutenu institutionnellement. Pire, on sollicite, par une rhétorique désormais bien rodée, l'engagement des CO-P/DCIO dans les activités d'accompagnement des élèves, on déclare qu'ils contribuent à la prévention du décrochage et dans le même temps leurs conditions matérielles de fonctionnement se dégradent et sous bien des aspects, leur métier au sein des Bassins d'Éducation et de Formation, dans les établissements scolaires, devient impraticable. Nous n'avons eu de cesse de dénoncer cela sous la précédente mandature. .. (Conditions de travail des personnels, fermeture/fusion de CIO, diminution de postes, nombre insuffisant de recrutement, ...).

Association des Conseillers d'Orientation-Psychologues de France

www.acop-asso.org l'ACOP-F est membre de la Société Française de Psychologie et de l'Association Internationale Orientation Scolaire et Professionnelle

Contacts : Président dominique.hocquard@acop-asso.org , CIO Metz Gare, 6 rue François de Curel METZ 03 87 75 33 94
Secrétaire Générale sylvie.amici@acop-asso.org , CIO Aulnay/Sevran, 14 rue du Cdt Brasseur Aulnay s/Bois

Dans la perspective d'une refondation de l'École, une amélioration significative du service public d'orientation de l'EN est aujourd'hui indispensable. Elle suppose en priorité un arrêt des fermetures de CIO, un recrutement de personnels à la hauteur des enjeux éducatifs actuels et la reconnaissance de la fonction de psychologue de l'Éducation nationale des CO-P qui peut être déclinée ici en 3 points.

1. Par sa présence régulière au collège, au lycée professionnel, au LGT... auprès des élèves, avec les équipes éducatives, le CO-P apporte son éclairage spécifique et collabore efficacement à la mise en place de projets d'activités propres à favoriser la réflexion des élèves à propos de leur devenir et ainsi dynamiser leur réussite.

Au sein de l'Éducation nationale, il est le seul professionnel formé à une écoute attentive et distanciée à connaître parfaitement le fonctionnement du système éducatif, le monde économique et la psychologie du sujet. Son rôle est de participer avec les équipes éducatives, dans les conseils de classe, à la valorisation des sujets, à la réduction des risques de décrochage, à l'accompagnement de tous les élèves....

Même si les enseignants sont de plus en plus sollicités pour aider les élèves dans la préparation de leur choix d'orientation, l'intervention spécifique du CO-P, en tant que psychologue, est néanmoins indispensable et très souvent perçue comme telle. C'est un interlocuteur de référence des enseignants, des chefs d'établissement, des jeunes et de leurs familles.

2. Sur la base d'un projet de CIO, les CO-P, les DCIO travaillent depuis toujours dans une logique de réseau, de proximité, de partenariat, en lien avec le territoire, l'environnement économique, et les organismes chargés d'insertion et d'emploi. Au sein des commissions insertion des BEF par exemple, les DCIO ont pleinement conscience du rôle qui est le leur lorsqu'ils participent aux différentes modalités d'accompagnement des jeunes peu ou pas qualifiés vers des stages, des formations et des métiers.
3. L'orientation scolaire ne se confond pas avec l'insertion. Les besoins et les préoccupations d'un adolescent en formation initiale ne sont pas les mêmes que celles d'un jeune adulte éloigné de l'emploi, victime de mutations économiques, en reconversion ou demandeur d'emploi. Les critères d'ordre économique ne sont pas les seuls à prendre en compte dans un travail sur l'orientation. On sait que la problématique personnelle, familiale, sociale, culturelle d'un jeune est toujours décisive dans la construction d'un parcours d'orientation et le travail du CO-P en favorise l'expression.

Il y a une spécificité globale de l'orientation initiale qui ne se confond pas avec la conception - certes tout à fait légitime - de l'insertion territoriale, généralement thématisée comme un problème public lié à l'emploi, comme une urgence à résoudre (le chômage des 16/25 ans) et pensée dans les termes de la cohésion sociale, de la croissance et de la bataille pour l'emploi.

Si les actions territoriales d'insertion vers les métiers d'électro bobinier, par exemple, ont une pertinence territoriale indéniable, on peut néanmoins s'interroger sur l'inégale réception de ce type d'initiatives auprès d'élèves de collège.

Le risque c'est qu'au prétexte de la réduction du décrochage, une population scolaire soit d'entrée de jeu ciblée, identifiée, asservie au territoire, et qu'au prétexte d'insertion, les inégalités d'orientation, de parcours scolaires, en fonction du milieu socio-culturel d'origine, s'accroissent.

L'ACOP-F conçoit l'orientation comme :

- un acte global, progressif, ouvert, réversible et concernant tous les jeunes.
- un acte éducatif, accompagnant le développement de tous les élèves s'adressant à tous les élèves et pas seulement à ceux qui sont en difficulté
- un acte éducatif prenant en compte la réalité de l'enfant ou de l'adolescent dans sa globalité.
- un acte éducatif qui vise à aider chaque élève à trouver un sens à sa formation, à s'engager dans ses apprentissages à identifier les ressources possibles pour surmonter ses difficultés.
- un acte d'accompagnement individuel permettant à l'enfant ou l'adolescent de prendre conscience des déterminismes psycho-sociaux-affectifs qui peuvent entraver sa réussite ou son niveau d'aspiration.

Nous estimons à l'ACOP-F que toute proposition qui reviendrait à déterminer l'orientation initiale du seul point de vue de l'insertion et de l'emploi, voire de l'assujettissement aux débouchés locaux n'irait pas dans le bon sens. Le propre de la contribution de l'orientation scolaire à la finalité éducative c'est de rappeler qu'il n'y a pas d'orientation qui ne procède d'abord et fondamentalement d'une aspiration et d'un espoir.

Dans le contexte de crise que nous traversons, avec la peur du chômage qui s'est installé chez beaucoup de jeunes et leur famille, leur rapport à l'avenir s'est singulièrement détérioré. Quand l'adolescent fait l'expérience d'un monde sans signification pour lui, sans pouvoir y inscrire ses perspectives, quand il ne saisit plus bien le sens de sa présence au collège, au LP ou au lycée, il peut être tenté, pour ne pas trop subir la situation, de se retourner de manière plus ou moins violente contre l'école ou de la fuir ... C'est important de comprendre cela, car, pour réagir contre ce rapport négatif à l'école et ses effets (violence, absentéisme, décrochage...), on évoque de plus en plus la notion de sécurisation des parcours. S'il n'est pas possible de faire réussir tout le monde, si le fameux ascenseur social est en panne, il va falloir assurer la sécurité de tous ceux et de toutes celles qui sont les plus éloignés de la qualification. Des « cibles » sont alors identifiées: les décrocheurs, les élèves en difficulté. Une nouvelle promesse se dessinerait-elle ?

Derrière ses apparences « modernes », positives et rassurantes aux yeux des familles, ce discours sur la sécurisation des parcours ne doit pas masquer le fait que toute forme de sécurisation s'édifie toujours dans un climat de peur (la peur du chômage qui justifie le principe d'une sécurisation des parcours toujours très aléatoires et aussi la culpabilité d'avoir échoué, de n'avoir pas été à la hauteur). Il y aurait sans doute beaucoup de choses à dire sur ce concept de sécurisation issu des politiques de gestion sociale du chômage et de l'emploi tel qu'il est en train de s'imposer aujourd'hui à l'école.

La « culture de la peur » ne peut et ne doit pas s'installer dans le processus éducatif, et une instrumentalisation de cette peur au motif d'une gestion des flux et d'une adaptation des parcours à la

commande économique serait un non-sens éducatif. Quand le recours à la peur s'érige en principe de gouvernement des conduites, la manipulation n'est jamais bien loin.

Avec le SPO, la question devient aujourd'hui celle de la construction de l'orientation comme un bien commun territorial. Si la définition classique du bien commun est celle d'un bien n'appartenant à personne et donc à tous, il renvoie à une co-construction collective et contractuelle, faite de compromis et d'arrangements locaux, sans base véritablement légale, et du coup trop souvent édifiés sur des bases opportunistes et financières peu en rapport avec l'action éducatrice. Pour notre part, nous avons à plusieurs reprises exprimé nos réserves et nos inquiétudes par rapport à un type de gouvernance territoriale peu stabilisée, marquée par la concurrence entre les opérateurs, la multiplicité des objectifs et des règles plus ou moins floues et surtout susceptible de générer des risques de confusion, entre les différentes structures (missions locales, pôle emploi, CIO...).

Que dire des enjeux financiers, des clientélismes locaux, des rapports de pouvoir, et de toutes les formes de coordination public/privé qui vont se mettre en place ?

Que dire lorsque dans les services publics censés défendre l'intérêt général, la gratuité et la lutte contre les inégalités, on privilégie la concurrence entre les services et les individus, voire le recours au privé ?

Si dans le prolongement de la labellisation, et du SPOTLV, si sous l'effet des arrangements locaux, l'orientation régionalisée devait se résumer à quelques formules « innovantes » ou à quelques opportunités locales soumises à des groupes d'intérêt, si elle devait perdre de vue un certain nombre d'exigences éducatives globales intégrant comme fondamentale la problématique du sujet, l'élévation du niveau de qualification, l'émancipation du sujet, si le choix d'une filière ou d'un métier étaient uniquement justifiés en termes de stratégies, et d'opportunités alors, il est peu probable que le dialogue social territorial normalement soucieux du « commun » puisse contribuer à la promotion d'un sujet social, capable de faire société avec les autres.

Le modèle « rationnel-négocié » qui se profile avec la gouvernance territoriale comporte un risque sérieux, celui de vouloir plier les réalités humaines aux seules données économiques. Pourtant, il faudra bien que la société reconsidère sa hiérarchie des valeurs et qu'elle accepte l'idée qu'avant l'économie et ses lois il y a le sujet social. Face à une certaine instrumentalisation de l'orientation, le devoir et la responsabilité éthiques des CO-P consistent à ne pas laisser le sujet seul, sans voix, aux prises avec l'incertitude, le désarroi et avec lui-même.

Le Conseil d'Administration de l'ACOP-F



Association des Conseillers d'Orientation-Psychologues de France

www.acop-asso.org l'ACOP-F est membre de la Société Française de Psychologie et de l'Association Internationale Orientation Scolaire et Professionnelle

Contacts : Président dominique.hocquard@acop-asso.org , CIO Metz Gare, 6 rue François de Curel METZ 03 87 75 33 94
Secrétaire Générale sylvie.amici@acop-asso.org , CIO Aulnay/Sevran, 14 rue du Cdt Brasseur Aulnay s/Bois